

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 1

Artikel: Femme et protection civile
Autor: Girardin, Lise / Schwarzenbach-Fausch, Annemarie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femme et protection civile

Madame Lise Girardin, conseiller administratif de la ville de Genève et conseiller aux Etats a accordé à notre collaboratrice Annemarie Schwarzenbach-Fausch une interview sur «la protection civile et la femme — la protection civile comme aide en cas de catastrophe».

A. Sch.: Que pensez-vous du problème que pose une obligation de servir dans la protection civile?

Madame L. Girardin: Dans les guerres modernes, les civils étant en plus grand danger que les militaires, la protection civile est une obligation. Il est donc normal d'organiser et de structurer ce service, comme le service militaire par exemple.

A. Sch.: Les femmes doivent-elles faire du service militaire maintenant qu'elles ont le droit de vote?

Madame L. Girardin: Lors de guerres, les femmes ont toujours joué un rôle important sur le plan économique, notamment pour remplacer les hommes mobilisés sans qu'une formation spéciale leur ait été donnée.

Un rôle supplémentaire, précisément dans le cadre de la protection civile, pourrait leur être confié.

Les femmes n'ont donc pas besoin de faire du service militaire pour être utiles à leur pays.

A. Sch.: Ne devrait-on plus considérer les constructions de la protection civile comme étant prioritaires?

Madame L. Girardin: Les crédits pour les constructions destinées à la protection civile ne sont jamais soutenus avec beaucoup d'enthousiasme, mais ils sont toujours votés en définitive. Les constructions destinées à la protection des biens culturels sont tout aussi nécessaires.

A. Sch.: La protection civile ne doit pas seulement entrer en action en cas de guerre mais être considérée aussi comme une aide en cas de catastrophe. Ne devrait-on pas faire davantage d'efforts pour former suffisamment d'hommes et de cadres?

Madame L. Girardin: Oui, la protection civile devrait pouvoir entrer en action en cas de catastrophe et les efforts qui sont entrepris pour former des équipes et des cadres sont incontestablement utiles et doivent être intensifiés.

A. Sch.: Ne pourrait-on considérer que la population serait mieux protégée si le permis de conduire n'était remis qu'aux nouveaux automobilistes qui auraient préalablement suivi un «cours de sauveteurs». C'est-à-dire que ces cours seraient déclarés obligatoires pour tout conducteur.

Madame L. Girardin: Une telle généralisation semble impossible, mais un programme pourrait être mis sur pied prévoyant des avantages pour les automobilistes qui suivraient volontairement un cours de premiers secours. Reste à savoir ce que pourraient être ces avantages!

A. Sch.: La protection civile n'est toujours pas acceptée par de larges milieux de notre population. Ne faudrait-il pas améliorer l'information et la motivation de nos concitoyens, notamment des femmes?

Madame L. Girardin: Il en est de la protection civile comme de beaucoup d'autres sujets. Lorsque les gens ne se sentent pas concernés, ils négligent l'information générale.

Pour qu'une information porte, il faut donc que les gens soient prêts à la recevoir. Il semble que pour la protection civile l'information devrait commencer à l'école et que l'on apprenne au cours des années scolaires «des gestes qui sauvent» aux enfants. Des cours spéciaux facultatifs pourraient être organisés dès l'âge de 15 ans, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

A. Sch.: Les SCF et les membres des détachements féminins du Service de la Croix-Rouge sont placées sous des commandements divers. Elles portent aussi des uniformes différents. Ne serait-il pas opportun que les organisations féminines qui travaillent dans un même but qui est de protéger et de sauver des vies humaines soient groupées sous un commandement central et portent un uniforme identique?

Madame L. Girardin: Je ne pense pas qu'une uniformisation des costumes et/ou un commandement unifié soient utiles. En effet, la diversité permet un choix plus grand et il est normal que les femmes puissent choisir l'activité qui leur convient le mieux.

Sozusagen ab Lager können wir Ihnen jetzt mittlere und hohe Auflagen ein- und mehrfarbig in brillanter Qualität liefern! Denn unser neues Druckverfahren:

Rollenoffset

ist sehr leistungsfähig. Verlangen Sie Druckmuster. Unsere Fachleute beraten Sie gerne.

Vogt-Schild AG

Druck und Verlag
4500 Solothurn 2, Telefon 065 2 64 61

